

## Un budget de rigueur

Le 22 mars dernier, le conseil municipal du Sappey a voté les trois budgets primitifs 2004 et approuvé les trois comptes administratifs 2003 (ou budgets réalisés) que sont la ville (budget principal), l'eau et l'assainissement et les remontées mécaniques.

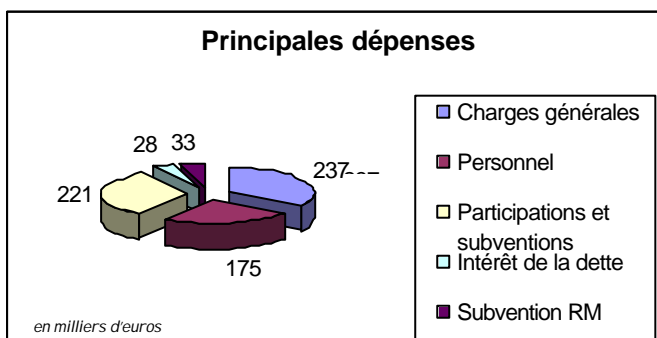
Avant d'examiner plus en détail les grandes masses des budgets 2004, voici les résultats de clôture de l'exercice 2003

en milliers d'euros

Année 2003	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Eau et Assain.	41,8	78,6	+36,8	1 009,2	741,3	-267,8
Remontées Méca.	134,8	141,8	+7,0	38,2	33,5	-4,6
Ville	704,1	774,1	+69,9	223,4	124,4	-98,7

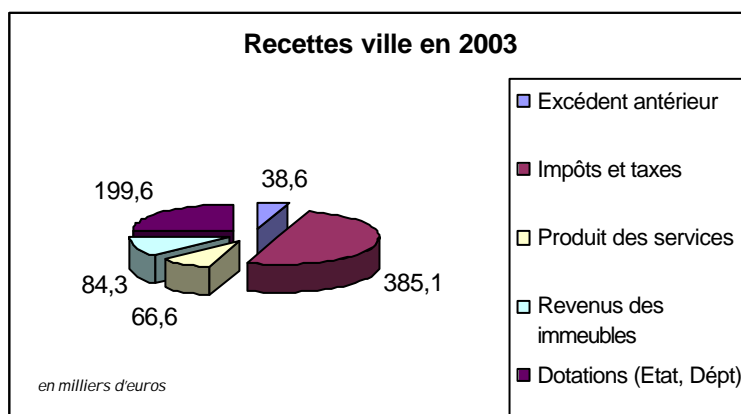
Concernant le budget ville, il faut souligner que nos dépenses de fonctionnement 2003 (704 174 euros) sont en baisse de 0.5% par rapport à 2002. Mais dans le même temps, les recettes de fonctionnement communales baissent de 3% entre 2002 et 2003. Ceci s'explique par une stagnation de la plupart des dotations de l'Etat, en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement ou DGF, et une baisse du produit des services (la recette coupe de bois 2002 avait été particulièrement élevée puisqu'elle faisait directement suite au gel des coupes depuis la tempête de

1999). Mais c'est surtout notre excédent de fonctionnement reporté d'une année sur l'autre (l'équivalent du « bas de laine » pour les ménages) qui diminue et contribue fortement à la baisse de nos recettes de fonctionnement. En effet, depuis 2001, nous avons limité au maximum le recours à l'emprunt pour financer nos investissements, préférant utiliser nos fonds propres. Cette « prudence », justifiée par la volonté de ne pas alourdir la dette communale, nous contraint du point de vue du fonctionnement. Néanmoins, cette politique jusqu'à présent volontairement réservée vis à vis de l'emprunt nous donne désormais la possibilité d'en contracter de nouveaux, car c'est en 2004 et 2005 qu'arrivent à échéance un certain nombre d'anciens prêts : ainsi l'annuité actuelle de la dette communale s'allègera de 36% entre 2004 et 2005.



1999). Mais c'est surtout notre excédent de fonctionnement reporté d'une année sur l'autre (l'équivalent du « bas de laine » pour les ménages) qui diminue et contribue fortement à la baisse de nos recettes de fonctionnement. En effet, depuis 2001, nous avons limité au maximum le recours à l'emprunt pour financer nos investissements, préférant utiliser nos fonds propres. Cette « prudence », justifiée par la volonté de ne pas alourdir la dette communale, nous contraint du point de vue du fonctionnement. Néanmoins, cette politique jusqu'à présent volontairement réservée vis à vis de l'emprunt nous donne désormais la possibilité d'en contracter de nouveaux, car c'est en 2004 et 2005 qu'arrivent à échéance un certain nombre d'anciens prêts : ainsi l'annuité actuelle de la dette communale s'allègera de 36% entre 2004 et 2005.

Une mention spéciale cette année pour le niveau des investissements 2003 du **budget de l'eau et de l'assainissement** particulièrement élevé du fait de la réalisation du grand collecteur sous la RD 512 et du raccordement effectif des premiers hameaux vers la station Aquapôle (155 foyers sur un total de 450 à terme). Cette première tranche de travaux s'élève à 812 500 euros HT. Subventionnée à 80 % (665 000) par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Le déficit consta-



té dans cette section s'explique par le fait que la ligne de trésorerie ouverte en juin 2003 pour financer ce programme n'avait pas encore été consolidée en emprunt au 31 décembre. C'est chose faite aujourd'hui. A noter que les investissements vont se poursuivre en 2004 en matière d'assainissement puisque deux, voire trois tranches nouvelles sont programmées à ce jour : Giroudon-Prallières, la Faurie et la Charmette.

## Une année 2004 sous surveillance

Le budget prévisionnel de fonctionnement de la commune en 2004 s'élève à 774 800 euros, avec plusieurs postes de dépenses contenus, voire diminués par rapport à 2003, notamment les charges générales (fournitures et entretien des bâtiments, du matériel roulant, de nos forêts, assurances, frais postaux, fluides...) et les subventions et participations (obligatoires ou facultatives, comme les subventions aux associations). N'augmentent que les dépenses de personnel, qui suivent le coût de la vie, et la subvention aux remontées mécaniques. La permanence de cette subvention d'équilibre, et ceci quels que soient les résultats enregistrés durant la saison de neige, et son poids relativement conséquent dans les finances communales, eu égard à la faiblesse de notre autofinancement, nous amènent à proposer une importante réflexion sur l'avenir des remontées mécaniques dans notre commune sous leur forme actuelle d'exploitation. Le **conseil municipal du 15 mai** sera uniquement consacré à cette question. Rappelons que les séances du conseil sont publiques et que tous les habitants sont invités à y assister.

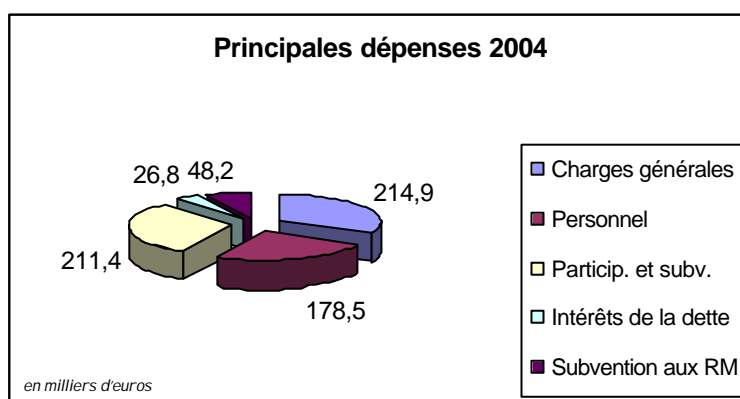
L'année 2004 est donc inscrite sous le signe d'un contrôle très étroit des dépenses de la commune et la recherche de nouvelles recettes. Ceci est absolument nécessaire afin de préserver pour les prochaines années les équilibres financiers et la capacité de la commune à investir. S'inscrivant dans cette logique, une hausse des taux communaux de 3% (sauf celui sur la taxe foncière non bâtie qui demeure inchangée) a été votée lors de la séance du 22 mars du conseil municipal.

La section « investissement » de notre budget (914 900 euros) se trouve cette année artificiellement majorée par deux opérations.

D'une part l'achat du terrain à Prallières, lieu dit La Molle, en vue de la réalisation de logements sociaux, ce terrain étant racheté par l'opérateur ACTIS en cours d'année ; d'autre part l'inscription d'un montant de 230 000 euros pour l'aménagement du centre bourg, dépense qui ne sera réalisée qu'à la condition d'être très largement subventionnée par nos partenaires que sont la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère. L'inscription de ce montant est cependant nécessaire pour le montage des dossiers.

Tous les investissements du budget ville, subventionnés pour la plupart, seront financés pour la part restante sur nos fonds propres et par l'emprunt. Ils concernent des achats (camion, logiciel numérisation du cadastre...), des travaux (suite de la mise en conformité de la sécurité à la maternelle et à la halte garderie, renforcement et enfouissement des lignes EDF au Saut, restructuration des bâtiments communaux...).

Année sous surveillance donc, mais aussi année de projets : 2004 va voir se concrétiser la mise en chantier des projets structurants pour le village tels que la réalisation de logements locatifs, la première tranche d'aménagement du centre bourg, la sécurisation du ruisseau de la Loue... Nous vous en tiendrons informés au fur et à mesure de leur avancement.



## Révision partielle du PPR et révision simplifiée du POS

Le PPR (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles) a été approuvé pour notre commune en janvier 2001. Ce document, élaboré par les services de l'Etat et signé par le Préfet, classe les terrains en fonction de la nature et de l'intensité prévisibles des risques naturels. Dans le PPR du Sappey, tous les cours d'eau sont classés en « zone rouge » au titre du risque de crue torrentielle, ce qui a pour effet de rendre inconstructibles les terrains limitrophes.

Cette situation est très pénalisante pour tous les bâtiments traditionnellement implantés à proximité des cours d'eau, et notamment de La Loue, axe historique du village. Pour pouvoir réhabiliter les bâtiments existants (notamment la partie aval de l'hostellerie) et résorber les friches artisanales situées au bord de La Loue, la commune a fait réaliser une étude de crue centennale et un schéma d'aménagement et de sécurisation du ruisseau.

Ces travaux permettront ainsi de restructurer le terrain Michalet (au lieu dit La Molle, au carrefour des hameaux de Prallières et Jaillères) acquis par la commune pour réaliser une opération de logements sociaux, tout en résorbant la friche artisanale. Le principe retenu est de remettre La loue à l'air libre autant que possible, afin de limiter les risques d'embâcle et de retrouver la présence de l'eau comme élément structurant du paysage. Compte tenu du caractère d'intérêt général du projet, le Préfet a donné son accord pour la mise en révision partielle du PPR, pour ce qui concerne les risques de crue torrentielle.

Cette révision fera l'objet d'une enquête publique dans les prochains mois. Auparavant, le projet de travaux de sécurisation de La loue sera également soumis à enquête publique au titre de la loi sur l'eau.

Enfin, pour permettre la réalisation de ces logements sociaux, une adaptation du zonage du POS sur le secteur concerné sera nécessaire ; c'est pourquoi la commune s'est engagée dans une procédure de révision simplifiée du POS limitée géographiquement au terrain dédié à cette opération à caractère d'intérêt général.

L'enquête publique liée à cette procédure devrait se dérouler conjointement à celle du PPR pour éviter la multiplication des procédures. Auparavant des réunions publiques auront lieu pour présenter le projet et en débattre avec la population.



Le calendrier de ces réunions et enquêtes publiques sera publié prochainement. A noter que les travaux de sécurisation de La Loue seront portés par notre

Communauté de Communes (Balcon Sud de Chartreuse) au titre de sa compétence « aménagement des cours d'eau » et subventionnés à hauteur de 70 % par l'Etat, la Région et le Département ; seule la procédure de révision simplifiée du POS sera à la charge de la commune, avec une dotation financière de l'Etat.

Isabelle Barthe

### BRÈVES DE MAIRIE

- ? *Les travaux à la maternelle sont terminés : ils ont pu être réalisés durant les vacances de Pâques.*
- ? *Les encombrants repassent dans notre village le Mardi 22 juin. Notez qu'à partir de septembre, le système des encombrants va changer : ils devront être désormais amenés à Athanor (à La Tronche).*
- ? *L'ADSL bientôt chez nous ? Les 100 signatures ont été largement obtenues et remises à France Telecom. La balle est désormais dans le camp de l'opérateur qui va s'adresser directement aux signataires.*
- ? *L'hiver est fini, du moins nous l'espérons tous, et le déneigement aussi... Nous aimerions avoir votre avis sur la campagne de déneigement de cet hiver afin de mieux préparer la prochaine. Vous pouvez nous écrire (mail ou courrier) ou bien nous laisser un message en Mairie. Merci d'avance pour vos avis et conseils.*
- ? *Les Jeunes volontaires au Sappey : après les scouts de France, l'année dernier, la Commune accueillera cette année pendant trois jours (les 26,27 et 28 mai prochain) une quinzaine de jeunes dans le cadre d'une collaboration entre la Municipalité et l'association UNIS-CITE. Cette association regroupe des jeunes entre 18 et 25 ans pour accomplir un service volontaire de solidarité et exercer activement leur rôle de citoyen. Au Sappey, cette équipe de jeunes participera à remise en état du camping municipal et à son équipement. **Renseignements et contacts : [www.unis-cite.org](http://www.unis-cite.org)** Nous sommes aussi preneurs de projets de ce type proposés par les jeunes du village.*

**Vous souhaitez voir le Maire ou l'un de ses adjoints ?  
Ils peuvent vous recevoir tous les jours. Merci de penser à prendre d'abord RDV en Mairie**



La commune du Sappey adhère à l'établissement public foncier de la région grenobloise (EPFL.RU)

La commune du Sappey a souhaité faire partie des communes membres de l'EPFL, établissement public récemment créé dont la vocation est de rassembler, à terme, l'ensemble des territoires de la région grenobloise.

En quoi consiste son action ? Il s'agit en quelque sorte d'une « banque » pour les communes ayant des projets ou des opportunités foncières mais qui n'ont pas forcément les moyens de réaliser la transaction au moment où elle se présente. L'EPFL peut alors se substituer à la commune en achetant le bien en question (terrain ou immeuble), pour une durée maximum de quatre ans à l'issue desquels le porteur du projet rachète le bien.

Cette procédure permet aux communes de se doter de moyens de réaction rapide et de capacités à porter des projets en matière d'aménagement foncier qu'elles n'auraient pas avec leurs ressources propres.

## Dates et rendez-vous

*Pour une liste complète des manifestations, penser à se référer au calendrier du Syndicat d'initiative été-automne 2004*

### Les sportifs

Crantée de Chamechaude : course VTT dans le Sappey, le **6 juin** – rens. : 04 76 88 84 05. *A noter que les organisateurs de la course cherchent encore quelques bénévoles pour donner un coup de main le jour « j ».*

Course pédestre du Grand Duc de Chartreuse, le **27 juin** – rens. : 04 76 88 64 00

### La galerie de Chartreuse

Exposition de Marc Limousin, Art Nature, Photographie, Art Numérique. Du 29 avril au 13 juin.

Une **journée de stage** animée par Marc Limousin le dimanche 13 juin.

*Au programme : présentation des œuvres et des artistes fondateurs du Land Art puis accompagnement et initiation sur le terrain avec l'artiste. Prévoir un appareil photo. S'inscrire auprès de M. Limousin au 06 75 28 64 09 / 04 50 66 86 65 ou bien par mail : marclimousin@wanadoo.fr ou site web : www.marclimousin.com.*

### Le Salon de peinture

Inauguration du 16<sup>ème</sup> Salon de peinture du Sappey – La Jacobine – du **26 juin** au 18 juillet

### Le camping

Réouverture du camping à partir du 1er mai et jusqu'au 30 septembre. Pour la tranquillité de ses occupants, merci à tous de ne plus traverser le camping lors des différents déplacements, notamment pour aller jouer au tennis, de ne pas laisser les animaux divaguer et merci de respecter les horaires de repos, de 22 h à 8 h le lendemain.

### Le tabac-presse change de propriétaire

Annick Girard et Jean Frémion vont prendre la succession de Jean Pierre Sandraz au bureau de tabac. Tous nos vœux de bonne reprise aux premiers et de bonne chance à Jean Pierre pour la suite.

*Le Fort du St Eynard* a réouvert ses portes le Jeudi 6 mai pour la belle saison, jusqu'au 1er novembre.

#### Le péri scolaire recrute un(e) salariée

pour la rentrée. 10 h par semaine (16h30-19h00) pour la garde des enfants et temps de gestion (à définir). Envoyer lettre + CV en Mairie.

#### Inscriptions à l'école du Sappey

Les inscriptions à l'école maternelle et à l'école élémentaire auront lieu :

**jeudi 17 juin de 17h30 à 19h30 à l'école maternelle.**

Doivent s'inscrire :

- les enfants nés en 2001 entrant en petite section de maternelle
- les enfants passant de l'école maternelle à l'école élémentaire (excepté les enfants de grande section qui étaient cette année dans la classe de D. Quillard)
- tous les nouveaux enfants arrivés sur le Sappey, quel que soit le niveau.

Se munir de : photocopie du livret de famille, photocopie du carnet de vaccination, certificat de radiation de l'ancienne école, le cas échéant.

#### Fête des mères

L'association Sappeyriipopette organise une vente de roses au profit de la Halte garderie Samedi 5 et

#### Passeports et cartes d'identité

La Préfecture nous communique qu'il y a désormais DEUX mois d'attente pour les pièces d'identité. Pensez à vous y prendre à l'avance pour cet été car aucune dérogation ne sera accordée.

## Deux sondages auprès des habitants du village

*Nous souhaiterions recueillir votre avis sur deux types de sujets sur lesquels la Mairie travaille en ce moment : le besoin d'aide à domicile sur le village, le besoin en matière de logement locatif. Merci de nous renvoyer la feuille qui vous concerne (éventuellement les deux, le cas échéant). Vous pouvez aussi déposer vos réponses en Mairie ou bien répondre en ligne (par le mail ou sur le site : [www.sappey-mairie.fr.st](http://www.sappey-mairie.fr.st)). D'avance, merci pour vos réponses.*

### L'aide à domicile

Plusieurs associations proposent des services d'aide à domicile pour venir en aide aux personnes et aux familles. Peuvent en bénéficier : les familles avec enfants en bas âge, les handicapés, les personnes âgées dépendantes, les retraités...

Il s'agit de proposer aux personnes et aux familles les services d'une personne qualifiée pour aider et accompagner dans les différentes tâches de la vie quotidienne. Selon le type de personne aidée, la nature du service diffère :

- l'aide familiale, qui peut réaliser des travaux de ménage, repassage, faire les repas, les courses... (pour les familles avec enfants en bas âge)

- l'auxiliaire de vie (ménage, courses, toilette, repas, compagnie...), pour les handicapés, les personnes âgées, les personnes dépendantes

- les gardes à domicile (gardes de nuit, garde malade de jour, assistance au lever et au coucher...) pour les personnes âgées dépendantes, et toute personne ayant perdu son autonomie.

Le coût pour les familles varie selon la situation de la personne (retraité ou non, handicapé...) et le niveau des ressources. Au Sappey, trois associations interviennent principalement : l'association AAPPUI, l'ADMR et l'Association familiale de Corenc. Nous tenons les coordonnées de ces associations à votre disposition en Mairie.

? Vous-même ou l'un de vos proches auriez-vous besoin de ce(s) type(s) de service .....

? Vous êtes-vous déjà adressé à ces associations .....

? Si oui, laquelle ou lesquelles ? .....

? De combien d'heures par semaine auriez-vous besoin ? .....

? Pourriez-vous décrire rapidement l(es) aide(s) souhaitée(s) ?.....

.....  
.....  
.....



### Le logement locatif

Si vous mêmes ou l'un de vos proches êtes actuellement à la recherche d'un logement à louer sur le village, à quelle échéance se situe votre projet ?

Tout de suite  pour la rentrée  pour l'année prochaine

Autre : ..... (préciser la période)

Quelle serait la composition du ménage ?

Personne seule sans enfants  personne seule avec enfant  combien ?

Couple sans enfants  couple avec enfants  combien ?

Pouvez vous préciser l'âge du demandeur ?

Quel serait votre souhait concernant la taille du logement ?

Studio  2 pièces  3 pièces  4 pièces

(la cuisine et la salle de bain ne sont pas comptées comme des pièces)

Si vous souhaitez nous entretenir directement de cette question, ou pour plus d'information vous pouvez contacter directement Michelle Daran, en charge du dossier, en Mairie (04 38 86 48 13, ligne directe).